

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 janvier 2017

ORDRE DU JOUR

- **Affaires générales :**
 - création d'une aire multisports :
 - Demande de subvention au titre du Centre National pour le Développement du Sport
 - Demande de subvention au titre de la DETR 2017
- **Affaires scolaires :**
 - Association « la Promenade » : avance subvention 2017
- **Finances :**
 - Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant vote BP 2017
 - Décision Modificative au Budget Primitif 2016 de la commune
- **Gestion du personnel :**
 - Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- **Questions diverses**

Présents : Mmes E. BARTHE – L. BONNASSIEUX - C. COUGNENC - F. GOURLIN – B. MARC - F. PORTES - A. POUILHE - A. SALMON - A. TAILLANDIER et MM. T. BARDOU — G. BERTRAND - M. CARAYON - T. DAGUZAN –E. DELOUVRIER – V. DESRUMAUX - JL. GUIPPAUD — M. MASSIES – T. PLO - Q. VICENTE.

DEL 2017/1

CREATION D'UNE AIRE MULTISPORTS – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un des projets énoncés lors de la campagne électorale était la réalisation d'un espace pour les jeunes laurétois.

Après une réunion de concertation avec ces derniers et pour répondre à leurs attentes, le choix des différentes commissions s'est porté sur la création d'une aire multisports, composée d'un terrain multisports, d'un skatepark, d'une aire de fitness et de la mise en place de tables de ping-pong.

Situé au cœur de la zone éducative et sportive de notre commune, ce lieu de rencontre et de convivialité s'adressera aussi bien aux familles avec enfants, qu'aux adolescents et aux adultes. Le coût de ces travaux est estimé à 69 426 € HT.

Ce projet peut être subventionné par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et par le Centre National pour le Développement du Sport.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses	Recettes
Aire multisports : 69 426 €	CNDS 50% : 34 713 €
	DETR 30% : 20 828 €
	Commune 20% : 13 885 €

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée de valider le projet de création de l'aire multisports et de l'autoriser à déposer les dossiers de subvention auprès de l'ensemble des partenaires financiers et notamment de l'Etat au titre de la DETR 2017 et du CNDS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'une aire multisports,
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 et du CNDS,
- valide le plan de financement tel que présenté,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DEL 2017/2

ASSOCIATION LA PROMENADE – AVANCE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Alexandra Taillandier, Présidente de la Commission Enfance et Jeunesse.

Mme Alexandra Taillandier rappelle au Conseil Municipal que la commune de Lautrec a confié à l'association « La promenade » la compétence « Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole, dite ALAE » et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le fonctionnement de l'association en ce début d'année, Mme Taillandier propose au Conseil Municipal le versement d'une avance sur la subvention 2017 pour un montant de 18 800€, correspondant à l'exercice de la compétence ALAE et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement d'une avance sur la subvention 2017 pour un montant de 18 800 €.

DEL 2017/3

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines factures d'investissement devront être payées avant le vote du budget primitif de la commune.

Considérant que l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : « *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation de crédits* »

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater, la dépense d'investissement ci-après :

- JVS Maristem pour un montant de 3 993.60 €
- Vedif pour un montant de 720 €

et ce, avant le vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement ci-dessus énoncées.

DEL 2017/4

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative sur le budget 2016 de la commune pour équilibrer les comptes en section d'Investissement.

Il propose au Conseil de réaliser la décision modificative suivante :

Dépenses :

article 165 : + 477 €

Recettes :

article 165 : + 477€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser la décision modificative ci-dessus sur les budgets 2016 de la commune.

DEL 2017/5

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un de nos agents a réussi un examen professionnel qui lui permet aujourd'hui de pouvoir prétendre à un avancement de grade. Il peut être nommé au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

M. le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ouvrir ce poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour pouvoir procéder à cette nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- décide de fermer le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, et demande à M. le Maire de bien vouloir nommer cet agent, une fois que toutes les démarches administratives nécessaires à sa nomination auront été satisfaites,